



Nations Unies

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

**Vingt et unième session
(30 mai-2 juin 2023)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément n° 39**



Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

**Vingt et unième session
(30 mai-2 juin 2023)**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa vingt et unième session	4
II. Débat plénier de haut niveau	11
A. Ouverture de la session	11
B. Présentation des rapports sur l'application.	11
C. Discussion	11
III. Débat thématique : « Accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire »	17
IV. Rapport du Groupe de travail	25
V. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité	26
VI. Questions diverses	27
VII. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt et unième session	28
VIII. Clôture de la session	29
IX. Questions d'organisation	30
A. Date et lieu de la session	30
B. Participation	30
C. Élection du Bureau.	30
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	31
 <i>Annexes</i>	
I. Liste des participantes et participants à la vingt et unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	32
II. Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa vingt et unième session.	34

Chapitre I

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa vingt et unième session

1. À sa vingt et unième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions suivantes :

Décision 21/1 Coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Réaffirmant les dispositions de la résolution [33/134](#) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Réaffirmant également la teneur du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution [64/222](#) du 21 décembre 2009²,

Réaffirmant en outre la teneur du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution [73/291](#) du 15 avril 2019³,

Rappelant sa décision 20/1, ainsi que la résolution [77/185](#) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2022,

Réaffirmant les dispositions de la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a adopté une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, à caractère universel, axés sur l'être humain et porteurs de changement, pris l'engagement d'œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, considéré que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constituait le plus grand défi auquel l'humanité devait faire face et une condition indispensable au développement durable, et déclaré son attachement à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui avait été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Résolution [64/222](#) de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution [73/291](#) de l'Assemblée générale, annexe.

financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Réaffirmant en outre la teneur de l'Accord de Paris⁴, encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité, et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Réaffirmant que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement, sachant qu'elle vient compléter la coopération Nord-Sud mais ne s'y substitue pas, conscient de son importance accrue, de ses différences sur le plan historique et de ses particularités, soulignant qu'elle devrait être considérée comme une manifestation de la solidarité entre peuples et pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs, et réaffirmant qu'elle devrait continuer d'être régie par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel,

Réaffirmant également que la coopération Sud-Sud contribue davantage à l'élimination de la pauvreté, à la lutte contre les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux et à la réalisation du développement durable, encourageant les pays en développement à intensifier volontairement leurs efforts pour renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, et s'engageant à renforcer encore la coopération triangulaire comme moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement,

Prenant note des recommandations formulées par le Secrétaire général, notamment celle tendant à accroître les contributions au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux autres mécanismes de financement pertinents afin de permettre au système des Nations Unies pour le développement de disposer de ressources suffisantes pour faire progresser les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire soutenues par les pays en développement ;

Rappelant que la coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud et lui donne plus de valeur en permettant aux pays en développement qui en font la demande d'accéder à un plus grand nombre et à une plus grande diversité de ressources, de compétences et de capacités, dont ils ont établi qu'ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement et les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international,

Notant avec une vive préoccupation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente une menace pour la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et de réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies,

⁴ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

notamment en améliorant les systèmes de santé et en mettant en place une couverture sanitaire universelle, et considérant que l'accès équitable, rapide et universel à des vaccins et des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable est un élément essentiel d'une riposte mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le renouvellement de la coopération multilatérale et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté,

Conscient que la pandémie de COVID-19, les conflits en cours et les changements climatiques et leurs effets préjudiciables créent des obstacles supplémentaires à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et énergétique et à la maîtrise du coût de la vie, et que ces obstacles touchent les pays en développement de manière disproportionnée,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, notamment en ce qui concerne les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour élargir le champ et la portée de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire par leurs politiques, programmes et financements et en fonction de leurs mandats et avantages comparatifs respectifs, afin de contribuer à relever les défis auxquels les pays du Sud doivent faire face⁶,

Prenant note également du rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud⁷,

Prenant note en outre des mesures prises pour appliquer les directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, des progrès faits par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour ce qui est du renforcement de l'efficacité, de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité du Bureau, et du rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans l'action menée face à la pandémie de COVID-19,

1. *Souligne* que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud est un important organe intergouvernemental du système des Nations Unies qui examine et évalue les progrès accomplis au niveau mondial et à l'échelle du système en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et d'appui dans ces deux domaines ;

2. *Souligne également* que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter ;

3. *Réaffirme* le mandat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le rôle central qu'il joue en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa vingt-deuxième session, un complément d'information sur les attributions et les responsabilités incombant à la Directrice du Bureau en sa qualité d'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud, sachant que les États Membres ont demandé que l'influence du Bureau soit

⁶ SSC/21/2.

⁷ SSC/21/1.

renforcée, de même que son efficacité, son efficacité et sa transparence, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris dans les domaines des ressources financières, humaines et budgétaires ;

4. *Souligne* qu'il faut améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacéité du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et apprécie les mesures prises par le Bureau en ce sens ;

5. *Note avec satisfaction* la création du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dont le rôle est d'encourager l'appui conjoint aux initiatives Sud-Sud et triangulaires et les échanges d'informations sur les activités de développement et les résultats obtenus par les différentes organisations, grâce à leur modèle d'activité, à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

6. *Est conscient* que les entités des Nations Unies doivent appuyer les initiatives Sud-Sud, notamment en matière de coordination stratégique, de renforcement des capacités, de recherche et d'analyse, de réseautage, d'établissement de partenariats et de financement, et demande à tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs orientations et cadres stratégiques, selon qu'il conviendra et conformément à leur mandat ;

7. *Prend note* de la diversité des expériences et des modes de développement choisis au niveau local pour réaliser les objectifs de développement durable et réaffirme l'intérêt de l'apprentissage et de la diffusion des pratiques optimales, notamment grâce à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et à la coopération triangulaire, par l'intermédiaire de plateformes telles que Galaxie Sud-Sud, l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, les forums régionaux sur le développement durable et d'autres plateformes d'échange de connaissances soutenues par les différentes entités du système des Nations Unies ;

8. *Considère* qu'il importe de renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en continuant d'accroître la responsabilité mutuelle et la transparence, conformément aux priorités et aux plans de développement nationaux, estime qu'il faut évaluer l'effet de la coopération Sud-Sud afin d'en améliorer la qualité, selon qu'il conviendra, en visant à obtenir des résultats, et encourage à cet égard les partenaires concernés à renforcer encore l'efficacité des deux modalités de coopération sur le plan du développement et à évaluer leur effet, en tenant compte, le cas échéant, des dispositions du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁸ ;

9. *Accueille favorablement* l'établissement d'un premier cadre conceptuel de mesure de la coopération Sud-Sud, qui marque un progrès décisif en ce qui concerne la mesure de ce type de coopération, ainsi que le rôle joué par la CNUCED, organisme coresponsable des travaux relatifs au cadre, en particulier pour ce qui est des activités de renforcement des capacités, se félicite que cette initiative soit menée par les pays du Sud et repose sur des mécanismes dirigés par les pays, engage les pays en développement à rendre compte à la CNUCED de la mise en œuvre du cadre conceptuel afin d'en faciliter l'amélioration, et souligne combien il importe d'explorer les options possibles pour mesurer la coopération triangulaire ;

10. *Invite* le système des Nations Unies pour le développement à encourager les partenaires de développement à transférer des technologies aux pays en

⁸ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

développement, à des conditions convenues d'un commun accord, et à renforcer leur capacité d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁹ ;

11. *Encourage* les entités des Nations Unies à aider les pays en développement à tenir compte des possibilités offertes par la coopération pour le développement, en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans l'établissement et la présentation des rapports sur le développement durable issus des examens nationaux volontaires ;

12. *Note* que, dans le cadre de la réforme plus générale du système des Nations Unies pour le développement, la stratégie adoptée à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peut renforcer le rôle et l'effet de ces deux modalités de coopération en mobilisant les compétences spécialisées des nombreux organismes des Nations Unies pour les appuyer ;

13. *Réaffirme* que les entités du système des Nations Unies pour le développement doivent intensifier l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, à la demande des pays en développement et sous le contrôle et la direction de ceux-ci, selon une approche commune à toutes les entités et compte tenu du mandat et des atouts particuliers de chaque entité ;

14. *Encourage* la poursuite et la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et des efforts visant à surmonter les effets socioéconomiques de la pandémie et des multiples autres crises, pour que le Programme 2030 puisse être réalisé et les objectifs de développement durable atteints, demande aux États Membres et aux entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement de continuer à prêter leur appui à cet égard, en particulier pour améliorer les systèmes de santé et mettre en place une couverture sanitaire universelle, et souligne la nécessité d'un accès équitable et non discriminatoire à des services de santé essentiels de qualité, et d'un accès universel à des vaccins et des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

15. *Se félicite* des réseaux et des échanges entre les institutions des pays en développement du Sud, et demande au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de continuer, en étroite collaboration avec les États Membres, à promouvoir le dialogue et la collaboration avec ces institutions et entre elles, en s'appuyant sur le travail entrepris aux niveaux régional, interrégional et mondial en vue de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour s'attaquer aux difficultés pressantes en matière de développement, y compris celles entraînées par la pandémie de COVID-19, et de rendre compte des résultats obtenus dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud ;

16. *Accueille avec intérêt* les innovations qui renforcent et élargissent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, à cet égard, estime qu'il importe de créer davantage de partenariats, y compris de collaborer avec les partenaires des secteurs public et privé, de la société civile et des milieux universitaires, sait l'importance que revêt la mobilisation de ressources, notamment les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la participation des tiers aux coûts, le financement parallèle, les contributions en nature et les accords spéciaux de gestion de fonds tels que ceux du Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies et du Dispositif Inde-Brésil-Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim ;

⁹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

17. *Considère* qu'il faut mobiliser des ressources suffisantes pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, dans cette optique, invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions à cet effet au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution [57/263](#) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, et à appuyer d'autres initiatives en faveur de tous les pays en développement, notamment les transferts de technologies entre ces pays ;

18. *Se félicite* du soutien apporté par les partenaires de développement à la coopération triangulaire aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays du Sud et invite instamment les pays développés à continuer d'apporter une assistance financière, scientifique et technologique aux pays en développement, à réduire la fracture numérique et à tirer un meilleur parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour accélérer la réalisation des objectifs d'ici à 2030.

19. *Estime* qu'il importe que toutes les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales demeurent suffisamment dotées en ressources, réaffirme combien il est nécessaire de poursuivre la réforme de leur gouvernance compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale, et exprime son soutien à cette réforme, qui est essentielle pour les investissements à grande échelle liés aux objectifs de développement durable, en vue de mieux relever les défis mondiaux et de mobiliser davantage le secteur privé ;

20. *Est conscient* de la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à l'amélioration de la connectivité et de la transformation numérique à l'intérieur des pays en développement et entre eux et, à cet égard, invite le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les entités des Nations Unies à soutenir, en fonction de leurs mandats respectifs, les efforts faits pour élaborer et appliquer des politiques visant à réduire la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique afin d'améliorer la prestation des services publics dans les pays du Sud ;

21. *Exhorte* les États Membres et les entités des Nations Unies à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière d'accès à la science, à la technologie et à l'innovation en créant des synergies, en développant les compétences spécialisées et en accroissant les ressources dans les différentes régions et institutions et, à cet égard, se félicite de la convocation du sommet sur la science, la technologie et l'innovation, qui se tiendra à La Havane et qui vise à stimuler la coopération dans ce domaine afin d'en accroître les avantages pour tous et pour toutes ;

22. *Se félicite* de la tenue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et accueille favorablement la déclaration politique¹⁰ qui en est issue, dans laquelle est soulignée la nécessité de renforcer encore la coopération à tous les niveaux ;

23. *Se félicite également* des résultats de la réunion ministérielle sur la coopération Sud-Sud qui a été organisée en 2023 en marge de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Doha, et qui portait sur la manière de tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour atteindre les objectifs de développement durable ;

¹⁰ Résolution [77/289](#) de l'Assemblée générale, annexe.

24. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa vingt-deuxième session, en 2025, un rapport complet sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations et aux propositions que le Secrétaire général a formulées dans son rapport ;

25. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de rendre compte, dans le rapport qu'il lui présentera à sa vingt-deuxième session, de l'appui fourni aux initiatives interrégionales et des progrès accomplis par le Programme et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Décision 21/2

Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Compte tenu des avis exprimés à sa vingt et unième session,

Approuve l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-deuxième session, qui se tiendra en 2025 :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
3. Examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 21/1 du Comité de haut niveau.
4. Examen du rapport établi par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau.
5. Débat thématique¹.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
7. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité de haut niveau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa vingt-deuxième session.

¹ Le thème sera choisi à l'issue de consultations que le Bureau du Comité de haut niveau tiendra avec les États Membres.

Chapitre II

Débat plénier de haut niveau

A. Ouverture de la session

2. À la 1^{re} séance, le 30 mai 2023, le Président du Comité à sa vingt et unième session, Peter Mohan Maithri Peiris (Sri Lanka), a ouvert la session et fait une déclaration liminaire

3. À la même séance, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une déclaration.

B. Présentation des rapports sur l'application

4. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 30 mai, et à sa 3^e séance, le 31 mai, le Comité a examiné les points 2, 3 et 4 de son ordre du jour.

5. À la 1^{re} séance, la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté les documents suivants :

a) Rapport de l'Administrateur du PNUD sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (SSC/21/1) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer la décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud en soutenant les efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à renforcer la solidarité humaine et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays du Sud et au-delà (SSC/21/2).

C. Discussion

6. Dès l'entame des délibérations, les pays en développement ont réaffirmé leur conviction, déjà ancienne, que la coopération Sud-Sud était l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, concourant à leur bien-être sur le plan national, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs de développement durable. Invoquant le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, ils ont affirmé que les pays du Sud devaient diriger la coopération Sud-Sud et définir le programme d'action correspondant et que cette coopération et ce programme devraient continuer à être régis par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, de non-conditionnalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel.

7. Plusieurs délégations ont réaffirmé que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter. Le renforcement et l'élargissement de la coopération Sud-Sud entre les pays en développement ne devaient donc pas contribuer à réduire l'engagement des pays

développés et leurs promesses de longue date quant au volume et à la qualité de leur aide publique au développement.

8. S'agissant du contexte mondial dans lequel s'était inscrite la coopération Sud-Sud au cours des deux dernières années, des délégations ont indiqué que leurs pays faisaient face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), aux effets négatifs des changements climatiques, aux pressions inflationnistes mondiales, aux défis liés aux marchés alimentaires, énergétiques et financiers, ainsi qu'à la diminution des ressources disponibles pour financer le développement.

9. Les délégations étaient largement d'accord sur le fait que, huit ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des décennies de progrès en matière de développement avaient été compromises ou réduites à néant. De nombreuses délégations ont souligné les problèmes sans précédent auxquels se heurtaient les pays en développement et fait remarquer que ces problèmes, en particulier la pandémie, les changements climatiques et les conflits armés, n'étaient pas réglés assez rapidement. Elles ont donc insisté sur la nécessité de renforcer la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud, pour lutter contre les conséquences de ces crises multiples. Comme lors de la vingtième session du Comité, en 2021, des délégations ont affirmé que la coopération internationale et la solidarité mondiale multilatérale n'avaient jamais été aussi nécessaires pour faire face aux problèmes actuels et remettre les pays en développement sur la bonne voie pour réaliser le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable. Presque toutes les délégations se sont dites préoccupées par le risque que les objectifs ne soient pas atteints d'ici à 2030, qui a motivé la plupart des mesures correctives qu'elles ont proposées.

10. De nombreux intervenant(e)s ont considéré que la vingt et unième session du Comité était l'occasion non seulement d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans les documents fondateurs de la coopération Sud-Sud, mais également de souligner l'importance que revêtait cette coopération pour le relèvement après la pandémie et le règlement des multiples crises mondiales. Une délégation a estimé que les grandes priorités définies dans la stratégie de 1995 relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, notamment le commerce et l'investissement, la gestion de la dette, l'environnement et l'atténuation de la pauvreté, devaient rester en tête des priorités des pays du Sud. Il était tout aussi important de se pencher sur la question du financement des besoins de développement des pays du Sud, d'établir des biens publics numériques et d'encourager des partenariats de développement axés sur les résultats et financièrement viables.

11. Des délégations de pays en développement ont en outre estimé que la pandémie, les changements climatiques et les conflits avaient certes entravé la coopération Sud-Sud et touché durement leurs économies, mais que ces crises avaient également favorisé une collaboration étroite entre leurs pays en vue de soutenir le relèvement après la pandémie et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

12. Les pays développés ont en tant que groupe réaffirmé leur détermination à soutenir la coopération Sud-Sud, qu'ils considéraient comme un moteur de l'exécution du Programme 2030 et un complément à la coopération Nord-Sud et à la coopération triangulaire devant être mis en conformité avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin que les acteurs du développement des pays du Nord et du Sud puissent travailler ensemble en harmonie et tirer parti de leurs forces respectives. Tout en soulignant que la coopération Sud-Sud permettait d'adopter et d'appliquer plus rapidement de bonnes pratiques, en particulier au niveau régional, et de mettre à l'échelle les initiatives qui

fonctionnaient dans tel ou tel contexte, le groupe a estimé que cette coopération pouvait également aider à accomplir des avancées majeures dans l'élimination de la pauvreté et à atteindre les objectifs et contribuer à un relèvement plus rapide et plus efficace après la pandémie. Il importait donc tout particulièrement que la coopération Sud-Sud soit pleinement conforme au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi qu'aux engagements mondiaux, tels que l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le groupe a en outre réaffirmé qu'il accordait depuis longtemps une grande importance à la coopération triangulaire en tant que modèle de développement en accord avec la coopération Sud-Sud permettant de promouvoir la collaboration entre les pays développés, les pays en développement et les organisations internationales. Dans le cadre de son engagement en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le groupe considérait : a) que le renforcement des capacités et le transfert de connaissances jouaient un rôle essentiel dans ses partenariats ; b) qu'il était nécessaire que de multiples parties prenantes, dont les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités et les institutions internationales, participent à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire afin d'en réaliser le plein potentiel. En plus de souligner les contributions de la Communauté ibéro-américaine de nations, une délégation a annoncé qu'une réunion sur la coopération triangulaire se tiendrait à Lisbonne en octobre 2023.

13. Un groupe de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés a également souligné l'importance de la coopération triangulaire dans la fourniture d'appui, y compris le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, en vue d'assurer le relèvement après la COVID-19, tout en s'attaquant aux changements climatiques et à la question de la sécurité alimentaire. Le groupe a souligné qu'il avait besoin d'accéder à la science, à la technologie et à l'innovation et s'est félicité de la convocation du sommet sur la science, la technologie et l'innovation, qui se tiendrait à La Havane les 15 et 16 septembre 2023, dans le cadre d'un effort visant à renforcer la coopération dans ces domaines. Il a préconisé : a) un appui rapide des pays du Sud en faveur de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour tous les produits des pays les moins avancés ; b) la conclusion d'accords commerciaux régionaux, sous-régionaux et interrégionaux qui ouvriraient davantage les marchés aux exportations des pays les moins avancés ; c) une plus grande participation à des mécanismes de financement novateurs tels que le financement mixte et un appui à l'adoption d'un régime de promotion des investissements pour les pays les moins avancés, comme convenu dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés ; d) l'accès à une partie des fonds souverains des pays en développement destinés aux investissements à l'étranger ; e) un appui à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Le groupe a noté que les dialogues et les politiques visant à mieux coordonner la gestion et la réglementation des migrations étaient essentiels à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il était tout aussi vital d'instaurer des dialogues entre pairs parmi les dirigeants du Sud et de mettre en place des principes de gouvernance efficace pour faire en sorte que les pays du Sud deviennent des endroits plus sûrs et plus prospères où vivre et travailler. Le groupe a fait remarquer que dans le Programme d'action de Doha, il était demandé aux pays du Sud de renforcer encore leur soutien aux pays les moins avancés, en particulier dans les domaines de l'assistance technique, des infrastructures, de l'énergie, de la science et de la technologie, du commerce, de l'investissement, de la coopération en matière de transport en transit et de l'échange de bonnes pratiques de renforcement des capacités productives.

14. Une délégation représentant les pays en développement sans littoral a demandé que ces derniers bénéficient d'une assistance semblable à celle apportée aux pays les moins avancés afin qu'ils puissent faire face à des problèmes tels que l'absence d'accès à la mer, l'éloignement des marchés mondiaux et les coûts élevés du transit, qui continuaient de créer des obstacles majeurs et entraînaient une augmentation des niveaux de la dette et une réduction de la capacité de réaliser le Programme 2030 ou le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Pour remédier au manque de connectivité des transports, à la transformation structurelle limitée et à la dépendance excessive à l'égard des ressources naturelles, les pays les moins avancés ont exhorté les partenaires de développement du Sud et du Nord à étendre leur coopération au transfert de technologie et au renforcement des capacités productives, afin de permettre aux pays en développement sans littoral de créer plus de valeur ajoutée au niveau local plutôt que d'exporter des produits non transformés.

15. Des délégations de pays importateurs nets d'énergie ont estimé que la hausse et la volatilité des prix de l'énergie montraient que le passage aux énergies renouvelables revêtait une importance capitale pour la réalisation de leurs objectifs de développement à long terme et pour le renforcement de leur résilience face aux chocs extérieurs.

16. Plusieurs délégations ont proposé de nouvelles solutions pratiques à adopter dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en accord avec les recommandations faites par l'Administrateur du PNUD au Comité quant à la nécessité a) de mettre à l'échelle les initiatives de coopération Sud-Sud qui fonctionnaient pour accélérer le relèvement après la COVID-19 et b) d'investir davantage dans la santé, l'éducation pour toutes et pour tous, la transformation numérique, les technologies durables, l'aide humanitaire, la gouvernance, les systèmes monétaires et financiers, le renforcement des capacités productives et la neutralité carbone.

17. Parallèlement, certaines délégations ont fait valoir que les pays avaient plus que jamais besoin d'une coopération internationale efficace et d'une véritable solidarité mondiale, qui était au cœur des dimensions économique, sociale et environnementale de la coopération Sud-Sud. En conséquence, elles ont, tout comme le Secrétaire général, estimé qu'il était essentiel de réfléchir de toute urgence aux moyens d'intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour rendre les pays en développement mieux à même d'atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, de nombreux intervenant(e)s ont souligné le rôle des technologies numériques dans le renforcement de l'échange des connaissances et souligné qu'il importait de promouvoir l'accès aux technologies et le transfert de celles-ci, notamment les technologies vertes, à des conditions fixées conventionnellement, dans les pays en développement. Ils ont donc demandé que soient mis en place davantage de centres d'excellence et d'initiatives visant à aider les pays en développement à acquérir des capacités de recherche et de développement.

18. Pour surmonter les problèmes de financement, des intervenant(e)s ont demandé : a) que les institutions financières régionales et multilatérales dirigées par les pays du Sud complètent l'aide publique au développement par des financements innovants accrus en faveur du développement durable, notamment par une série d'instruments tels que les dons, les financements à des conditions favorables, l'allègement de la dette et l'expansion des prêts ; b) que soit créé un forum de financement et de développement et que les ministres des affaires étrangères des pays en développement discutent et statuent sur les questions cruciales et renforcent leur collaboration. En outre, une délégation a indiqué qu'elle avait créé le Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud et le Centre de promotion du

développement mondial et augmenté ses investissements dans le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. Une autre délégation a indiqué qu'elle avait établi un partenariat avec le PNUD et contribué à hauteur de 10 milliards de dollars à la réalisation des objectifs de développement durable. De même, une délégation a affirmé qu'en mettant l'accent sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, elle avait accordé, à des conditions favorables, plus de 300 lignes de crédit d'une valeur de plus de 31 milliards de dollars et exécuté des projets d'une valeur dépassant les 4 milliards de dollars.

19. Pour aider à remédier aux vulnérabilités multidimensionnelles dues principalement aux pièges du revenu intermédiaire, une délégation a souligné qu'il fallait améliorer les mesures visant à faire passer les pays en développement de ce statut à celui-ci de pays à revenu intermédiaire et noté que ce passage ne devrait pas être une punition ni un obstacle à la poursuite de la coopération et de l'assistance internationales.

20. Des délégations ont fortement insisté sur l'importance que revêtait le multilatéralisme Sud-Sud pour le règlement des crises mondiales. Un groupe a noté qu'en Afrique, la coopération Sud-Sud était un vecteur essentiel de la coopération internationale permettant de créer des conditions plus favorables à un relèvement et à un développement durable résilients. Il a estimé que la coopération entre les pays du Sud pouvait donner des résultats fructueux dans des domaines vitaux comme la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, l'action climatique, la coopération numérique, le commerce, et la maîtrise et la prévention des maladies. Au nombre des exemples donnés à cet égard figuraient la réponse sanitaire apportée à la pandémie par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, les cadres de coopération Sud-Sud pour l'échange de connaissances et la création de partenariats, et les dialogues politiques visant à promouvoir l'adoption de normes régionales harmonisées en matière d'efficacité énergétique.

21. Les délégations se sont toutes inquiétées des conflits en cours qui perturbaient les chaînes d'approvisionnement et aggravaient l'insécurité alimentaire et énergétique, entre autres crises.

22. Les délégations ont souligné, individuellement et collectivement, l'importance de la coopération Sud-Sud pour le règlement des crises au niveau régional. Un groupe a estimé que, sans sous-estimer les partenariats Nord-Sud, il pouvait et devrait placer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au centre de ses politiques nationales, régionales et internationales visant à atteindre les objectifs d'ici la fin de la décennie actuelle, dans le cadre de mécanismes permettant aux pays du Sud d'échanger des informations sur les mesures destinées à contenir la propagation de la COVID-19 et à en atténuer les conséquences sociales et économiques.

23. Pour démontrer les progrès actuels de la coopération Sud-Sud, de nombreuses délégations ont mis en avant des initiatives menées dans divers secteurs, notamment : l'offre de cours de renforcement des capacités aux formateurs des pays du Sud ; l'envoi d'experts dans les pays en développement ; l'octroi de bourses aux étudiants et aux universitaires ; l'appui à la construction d'infrastructures de transport, d'énergie et de communication ; le renforcement des capacités institutionnelles afin de lutter contre des crises telles que la COVID-19 et les changements climatiques.

24. De nombreuses délégations ont fait état d'une tendance majeure relative à la coopération Sud-Sud, à savoir la mise en place de programmes transfrontières et interrégionaux couvrant de nombreuses questions, notamment le renforcement des capacités, la consolidation de la paix, la gestion des risques, la résilience, l'analyse des conflits et les dialogues en matière de politiques. Une délégation a affirmé qu'en travaillant ensemble, les pays du Sud pouvaient créer des complémentarités ou des

synergies entre leur savoir-faire, leurs bonnes pratiques et leurs ressources, dans l'intérêt mutuel et afin de régler les problèmes communs.

25. Une grande attention a été accordée à la mesure de la coopération Sud-Sud au cours de la discussion menée sur le cadre qui avait été précédemment examiné par la Commission de statistique en 2022. Sur la base de leurs expériences réussies, plusieurs délégations ont exhorté un plus grand nombre de pays à procéder à titre expérimental à une telle mesure, car cela démontrerait les contributions des pays du Sud au développement durable à un moment où le volume de l'aide provenant de sources traditionnelles baissait. Certaines délégations ont toutefois fait valoir que toute initiative visant à mesurer l'efficacité de la coopération Sud-Sud devrait être volontaire et ne devrait pas être utilisée pour remettre en question les obligations financières des pays développés en matière d'aide publique au développement.

26. Plusieurs délégations ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et salué le travail de ce dernier, notamment sa collaboration avec diverses entités des Nations Unies, le Bureau de la coordination des activités de développement et les commissions régionales. Des délégations ont dit attendre avec impatience la mise en œuvre réussie du cadre stratégique du Bureau pour la période 2022-2025, tout en préconisant l'augmentation des contributions financières aux différents fonds gérés par le Bureau. Un groupe de pays s'est félicité que le Bureau ait élaboré un manuel sur l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le travail des équipes de pays des Nations Unies et dans l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional. Il a également salué la collaboration entre le Bureau et le Groupe des Amis des examens nationaux volontaires à l'intégration des perspectives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans les rapports sur le développement durable issus des examens nationaux volontaires.

27. Des représentant(e)s de plusieurs institutions spécialisées, programmes et autres entités ont participé au débat général. Ils ont mis en évidence les politiques conçues et les programmes exécutés à l'appui des initiatives Sud-Sud des États Membres, telles que la facilitation du transfert de technologie, le développement des capacités, le renforcement de la résilience face aux risques et aux dangers, la mobilisation des ressources et la promotion de la justice sociale, du travail décent et de la croissance économique inclusive. De nombreux organismes des Nations Unies ont également rendu compte de leur appui aux interventions d'urgence menées par les États Membres face à la pandémie de COVID-19 et au relèvement après celle-ci. Des délégations ont également été informées des aspects moins connus du travail d'un organisme des Nations Unies, qui aidait les pays en développement à utiliser la science et la technologie nucléaires à des fins de développement.

Chapitre III

Débat thématique : « Accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire »

28. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 31 mai.

29. Le Président du Comité a fait une déclaration liminaire et donné la parole au Président de l'Assemblée générale et à la Directrice du Bureau pour qu'ils prononcent des allocutions de bienvenue. Il a ensuite invité Ben Dotsei Malor, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à faciliter le débat.

30. Le débat thématique portait sur la manière dont les pays et leurs partenaires pourraient, individuellement et collectivement, accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la réalisation du Programme 2030 au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, avec le soutien du système des Nations Unies. Dans ce contexte, deux orateurs principaux et cinq intervenantes et intervenants d'Afrique, des États arabes, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Europe de l'Est ont animé le débat. Les sept expert(e)s ont tous abordé un aspect spécifique du thème dans leurs exposés.

Relèvement des pays du Sud après la pandémie de COVID-19 : difficultés et possibilités dans la seconde moitié de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable – une vue d'ensemble des difficultés et des possibilités qui se présentent en matière de relèvement, ainsi que des conditions requises pour un relèvement résilient et inclusif, l'accent étant mis sur les aspects liés au genre

31. Le premier orateur principal a commencé le débat sur une note positive, affirmant que, compte tenu de la situation mondiale actuelle, les discours visant à jeter des ponts de compréhension et d'espoir étaient tout à fait opportuns. La coopération Sud-Sud restait plus que jamais d'actualité car les libertés politiques obtenues après la Seconde Guerre mondiale dans les pays du Sud ne s'étaient pas traduites par des progrès économiques uniformes. L'orateur a noté que le développement dans les pays du Sud avait été inégal, certains pays étant en avance et d'autres en retard, tandis que leurs problèmes étaient exacerbés par de nouveaux facteurs, tels que les changements climatiques, la rapidité de l'innovation technologique et la croissance démographique. Il a exhorté les pays du Sud à nouer des partenariats entre eux. En effet, étant donné que nombre des problèmes qu'ils rencontraient étaient similaires, ces pays étaient bien placés pour échanger des données d'expérience et ainsi élaborer des solutions communes fondées sur leurs connaissances traditionnelles et sur l'innovation. Parmi les exemples d'innovations qui pourraient être mises en commun entre les pays du Sud, on peut citer : a) l'application CoronaCheck, un outil d'autodiagnostic de la COVID-19 mis au point par l'Université Aga Khan de Karachi (Pakistan) qui permet d'enregistrer des informations sur les symptômes et d'établir un diagnostic préliminaire ; b) les logements peu coûteux, antisismiques, résistants aux inondations et à émissions de carbone nuls conçus au Pakistan ; c) un électrocardiogramme portable destiné aux populations rurales. Compte tenu des nombreuses autres innovations importantes faites dans les pays du Sud qui pourraient être mises en commun, l'orateur a conclu que la coopération Sud-Sud au XXI^e siècle était encore plus pertinente et plus urgente. Toutefois, cette coopération nécessitait une meilleure gouvernance et l'établissement

de partenariats clefs avec la société civile et le secteur privé dans les pays du Sud en vue de mobiliser les connaissances, les solutions et les financements tout en garantissant l'inclusion. Les talents des pays du Sud, en particulier les femmes et les jeunes filles, ne devraient pas être marginalisés ou privés d'accès à des soins de santé de qualité, à l'éducation et aux compétences qui leur permettraient de vivre dans la dignité.

32. Le second orateur principal a demandé au Comité de revoir ses approches de la coopération Sud-Sud et du relèvement après la pandémie de COVID-19, tout en accordant une attention particulière aux nombreux problèmes, anciens ou nouveaux, liés au multilatéralisme, à la guerre et aux dépenses militaires, à la santé, à l'économie, à la dette, au financement du développement, aux changements climatiques et à l'alimentation, parmi tant d'autres. Il a déploré ce qui suit : a) la récente remise en cause du multilatéralisme et de l'action de l'ONU, qui a exacerbé le risque de guerre et d'anéantissement nucléaire ; b) l'opposition de certains pays riches à l'octroi d'une dérogation temporaire en matière de propriété intellectuelle, que les pays en développement avaient demandé pendant la pandémie ; c) le fait de négliger les changements climatiques et ses conséquences, qui continuaient de s'accroître ; d) l'incapacité à tenir les promesses de financement de l'action climatique ; e) le peu de fonds mis à disposition pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, alors que les pays tropicaux étaient en proie à de graves problèmes et qu'il n'y avait pratiquement pas de fonds pour les personnes ayant subi des pertes et préjudices ; f) la stagnation économique d'une grande partie du monde depuis la crise financière mondiale de 2008-2009 et la détérioration de la situation dans de nombreuses régions du monde, qui se traduisaient par une hausse des prix des produits de base ; g) les politiques d'expansion monétaire, qui avaient rendu les emprunts beaucoup plus faciles, provoquant d'énormes problèmes d'endettement ; h) l'augmentation des dépenses publiques dans une grande partie du monde en raison de la pandémie et la hausse de la dette publique qui en résultait, aggravée par l'augmentation des taux d'intérêt ; i) le fait que les pouvoirs publics contractent davantage d'emprunts publics auprès des banques commerciales plutôt qu'auprès des sources officielles ; j) l'inflation résultant de perturbations de l'offre dues à la COVID-19, à la guerre et aux sanctions ; k) les affirmations selon lesquelles la pauvreté était en recul avant la COVID-19 alors que les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la faim montraient le contraire ; l) la hausse des prix des denrées alimentaires et la négligence des maladies liées à l'alimentation ; m) l'augmentation des risques de guerre et l'escalade des dépenses militaires au détriment du bien-être humain et des dépenses visant à atteindre les objectifs de développement durable. En ce qui concerne les solutions à ces problèmes, l'orateur a demandé que l'ONU joue un rôle plus important dans la restructuration de la dette, que les énergies renouvelables soient davantage financées par le Nord et que les pays en développement soient des pacifistes non alignés œuvrant à éviter la guerre et à promouvoir la coopération Sud-Sud, en particulier sur les plans économique et social, afin de garantir un relèvement d'un coût abordable après la COVID-19.

Asie-Pacifique : mesures concertées que les États Membres d'Asie-Pacifique ont prises pour que leur région puisse assurer un relèvement vert et atteindre les objectifs de zéro émission de carbone d'ici le milieu du siècle

33. L'intervenante a cité la Thaïlande pour illustrer certaines des mesures que les États Membres de la région Asie-Pacifique avaient prises pour réaliser le Programme 2030, assurer un relèvement vert et atteindre les objectifs de zéro émission de carbone d'ici le milieu du siècle. Dans la région Asie-Pacifique, la moitié de la population vivait dans des pays à différents niveaux de développement socioéconomique, qui

représentaient près de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La Thaïlande a donc considéré qu'une action climatique régionale concertée était le principal facteur de réussite du relèvement vert. L'intervenante a noté que la Thaïlande, en tant que coordonnatrice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la coopération en matière de développement durable, était déterminée à nouer des partenariats plus étroits avec les États membres de l'ASEAN et les partenaires de développement afin de promouvoir l'initiative dite des complémentarités, axée sur « 5 plus 1 » domaines prioritaires, à savoir l'élimination de la pauvreté, les infrastructures et la connectivité, la gestion durable des ressources naturelles, la consommation et la production durables et la résilience, ainsi que le renforcement des capacités. La Thaïlande avait intégré l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets dans ses politiques nationales de développement et aidé d'autres pays en développement partenaires en matière d'action climatique. Le treizième plan national de développement économique et social de la Thaïlande (2023-2027) mettait l'accent sur la protection de l'environnement et les solutions à long terme face aux effets des changements climatiques. Le pays a transposé le Programme 2030 dans sa stratégie nationale sur 20 ans (2017-2036) et créé le Comité national pour le développement durable pour en piloter la mise en œuvre. Il a également adopté un modèle d'économie biologique, circulaire et verte pour compléter la philosophie de l'économie de suffisance comme stratégie à long terme en faveur d'une croissance plus équilibrée, plus inclusive et plus durable.

Afrique : préparation aux chocs et résilience face à ceux-ci – bonnes pratiques ayant un impact sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de la production de vaccins contre la COVID-19 et d'autres médicaments en Afrique, à un moment où la région s'équipe pour affronter les chocs actuels et futurs

34. L'intervenante a plaidé pour que l'Afrique ait un accès équitable aux vaccins et aux médicaments essentiels grâce à des partenariats efficaces et à une action concertée à l'échelle du continent. L'argument principal était que la population africaine représentait aujourd'hui 17 % de la population mondiale et qu'au rythme des taux de croissance actuels, 25 % des habitants de la planète, soit une personne sur quatre, seraient africains d'ici à 2030. Ces statistiques justifiaient la vaccination et l'immunisation systématiques des enfants pour préserver la santé et maintenir une vie productive avec une espérance de vie considérable pour une population à la croissance aussi rapide. L'intervenante a fait remarquer qu'à l'heure actuelle, le nombre d'années de vie ajustées sur l'incapacité (un indicateur de la somme des années perdues en raison d'un décès prématuré) pour l'Afrique était supérieur de 34 % à la moyenne mondiale. Cette anomalie s'expliquait notamment par le fait que l'Afrique utilisait 30 % du volume total de vaccins produits dans le monde, mais qu'à la fin de 2021 et en 2022, elle n'était en mesure de produire que 1 % de ses besoins essentiels en matière d'immunisation. En outre, il y avait au moins 20 maladies infectieuses touchant les populations africaines pour lesquelles il n'existait pas de vaccins disponibles ou en cours de mise au point. En ce qui concerne les solutions, l'intervenante a mis en évidence plusieurs mesures prises par les Africains pour réduire leur vulnérabilité. Il s'agissait notamment :

a) De la stratégie de fabrication de vaccins mise en œuvre par l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, y compris la création d'un écosystème visant à promouvoir un secteur pharmaceutique durable. Cette stratégie faisait intervenir des partenariats Sud-Sud et des partenariats mondiaux avec des entités clefs, comme les organismes des Nations Unies, ainsi que de nombreux autres partenariats public-privé ;

b) Du programme du centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARNm, lancé en juin 2021, dirigé par des scientifiques et des ingénieurs en biotransformation d'Afrique du Sud et soutenu par d'éminents scientifiques du monde entier ;

c) D'une alliance visionnaire pour les futures interventions face aux pandémies et la fourniture de vaccins essentiels, qui tient compte de la charge de morbidité dans les pays du Sud. Ce réseau, qui comprenait des institutions publiques et privées et des institutions mixtes dans de nombreux pays du Sud, mettait au point un modèle novateur de coopération Sud-Sud d'une grande pertinence pour l'avenir.

35. L'intervenante a affirmé en conclusion que les partenaires de ce réseau respectaient les droits de propriété intellectuelle, mais que lorsque ces droits passaient avant le droit à la vie, le monde devait s'arrêter et réfléchir.

États arabes : exemples de la manière dont, dans la région des États arabes, la coopération financière Sud-Sud a été mise à profit pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à se relever après la pandémie et à construire en mieux pour l'avenir

36. L'intervenant a mis en avant les politiques et les mesures de la Banque islamique de développement (BID) comme exemples de la manière dont, dans la région des États arabes, la coopération financière Sud-Sud pourrait aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à se relever après la pandémie de COVID-19 et à construire en mieux pour l'avenir. La BID a soutenu ses pays membres de plusieurs manières après l'apparition de la maladie. Premièrement, grâce à un programme stratégique de préparation et d'intervention d'une valeur de 4,3 milliards de dollars comprenant trois volets (intervention, restauration et recommencement), elle a aidé les systèmes de santé à faire face à la pandémie actuelle et aux crises futures. Deuxièmement, elle a aidé les pays membres les plus vulnérables en fournissant des ressources aux secteurs les plus touchés, ce qui leur a permis de résister aux effets néfastes de la pandémie. Troisièmement, elle a soutenu la mise au point, la fabrication et l'achat de vaccins et leur livraison aux bénéficiaires afin que leurs populations soient protégées et prêtes à construire en mieux pour l'avenir après la COVID-19. Dans toutes ces initiatives, la BID a joué un rôle de catalyseur et renforcé la solidarité collaborative entre ses pays membres grâce à son mécanisme de coopération Sud-Sud connu sous le nom de « lien inverse », qu'elle a utilisé pour faciliter la mise en commun des connaissances, des compétences et des ressources entre ses pays membres.

37. L'intervenant a souligné que la région des États arabes était riche en ce qu'elle disposait de nombreuses institutions financières et de fonds essentiels pour appuyer le développement socioéconomique de plusieurs pays parmi les moins avancés. Le Groupe de coordination arabe, alliance stratégique qui aidait les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement économique et social, en était une parfaite illustration. Il comprenait 10 institutions arabes de financement du développement, à savoir le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, le Fonds arabe de développement économique et social, le Programme du Golfe pour le développement, le Fonds monétaire arabe, le Groupe de la Banque islamique de développement, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, le Fonds du Qatar pour le développement et le Fonds saoudien pour le développement. Pendant la COVID-19, le Groupe avait proposé une initiative de 10 milliards de dollars utilisant des outils de financement tels que les dons, les prêts concessionnels, le soutien technique, les lignes de financement, le financement du commerce,

l'assurance-investissement et le renforcement des capacités pour les secteurs public et privé. Cette initiative a notamment consisté en l'offre de fournitures médicales et d'équipements de protection, ainsi que d'une assistance financière à d'autres secteurs stratégiques, dont l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie, l'éducation et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Récemment, le Groupe a réagi rapidement à la crise de la sécurité alimentaire en adoptant un autre train de mesures, d'une valeur de 10 milliards de dollars, afin d'apporter une réponse à court et à long terme aux pénuries alimentaires dans le monde. Lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en Égypte en 2022, il a, sous l'impulsion de la BID, annoncé des opérations de financement d'une valeur de 24 milliards de dollars qui contribueraient à l'action climatique de ses pays membres sur une période de huit ans.

Amérique latine et Caraïbes : mesures prises par les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes pour renforcer les mécanismes institutionnels de gestion de la coopération Sud-Sud dans la région et pour mesurer la qualité et l'efficacité de leurs programmes de coopération Sud-Sud

38. L'intervenant a mis en avant l'expérience du Mexique et de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement pour illustrer certaines des mesures prises par les États Membres de la région afin de renforcer les mécanismes institutionnels de gestion de la coopération Sud-Sud et de mesurer la qualité et l'efficacité de leurs programmes de coopération Sud-Sud. En ce qui concerne le rôle des institutions, il a indiqué que l'Agence avait pour mission de coordonner la coopération internationale du Mexique afin de promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté et des inégalités. En 2022, l'Agence a exécuté 198 projets de coopération Sud-Sud et 11 projets de coopération triangulaire au niveau bilatéral et régional dans des domaines d'intérêt commun, tels que la recherche de solutions agricoles et alimentaires, le développement local, la santé, le transport maritime, la gestion des risques de catastrophe et l'environnement. La coopération triangulaire a été utilisée pour renforcer l'intégration des alliances multipartites dans les efforts de développement. Le Mexique a développé une culture institutionnalisée de l'évaluation de la coopération internationale pour le développement et accompli des progrès pour ce qui était de faire connaître les effets, les résultats et l'impact des projets dans lesquels il avait investi grâce à l'application d'une boîte à outils pour l'évaluation de la coopération technique et scientifique applicable à ses programmes en Amérique centrale et dans les Caraïbes. En ce qui concerne les leçons à tirer de la pandémie, l'intervenant a affirmé que le Mexique était un chef de file régional dans l'industrie des sciences de la vie et que, pendant la pandémie, l'alliance stratégique qu'il avait nouée avec l'Inde avait donné lieu à une coopération scientifique et technologique sans précédent dans le domaine de la santé, ce qui avait conduit à la signature d'un accord entre des entités pharmaceutiques des deux pays pour un transfert de technologies indiennes dans le secteur de la recherche, du développement, de la production, et de la distribution de médicaments oncologiques et de vaccins au Mexique.

39. S'agissant de la mesure de la coopération Sud-Sud, le consensus qui s'était dégagé des discussions tenues en 2022 entre les partenaires, notamment le Mexique, le Brésil, la Colombie et Cuba, dans le cadre de l'indicateur 17.3 des objectifs, était que cet exercice était une occasion extrêmement précieuse de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour la réalisation du Programme 2030. En 2020, le Mexique a quantifié le montant consacré à sa coopération internationale pour le développement (192,25 millions de dollars) après avoir évalué celui consacré à sa coopération technique sous forme de subventions aux pays partenaires, ainsi qu'à sa coopération dans le cadre du système multilatéral, à

ses investissements dans les programmes sociaux en Amérique centrale, à son aide humanitaire, aux bourses accordées à des étrangers au Mexique et aux opérations de maintien de la paix auxquelles il avait participé. Cette quantification offrait au pays une occasion unique de montrer le niveau de ses contributions et de rendre compte des efforts qu'il déployait pour parvenir au développement durable, juste et équitable. L'intervenant a donc invité les autres à procéder à une quantification similaire.

Europe de l'Est, Asie centrale et Caucase : numérisation en vue d'accélérer le relèvement après la pandémie, et coopération pour l'excellence du service public

40. L'intervenant, qui a mis l'accent sur la numérisation des services publics, a affirmé que la réalité du monde interconnecté et interdépendant d'aujourd'hui, avec ses nombreux défis complexes, exigeait des pouvoirs publics qu'ils répondent rapidement et efficacement aux attentes des citoyens. Une telle réponse nécessitait la prise en compte des bonnes pratiques et des innovations introduites dans d'autres pays. Étant donné que l'interconnexion et les réseaux sociaux avaient permis aux citoyens d'être au courant de la manière dont diverses questions étaient traitées dans d'autres pays, les pouvoirs publics avaient été mis au défi de veiller à ce que les citoyens bénéficient des innovations faites dans le reste du monde. Dans ce contexte, la coopération jouait un rôle essentiel aux niveaux national et international pour éviter les doubles emplois, et le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire était devenu plus important, tout comme la nécessité pour les pouvoirs publics d'encourager l'ouverture et les partenariats dans l'administration publique. Cette évolution avait contribué à donner plus d'importance aux plateformes multilatérales, telles que le centre de la fonction publique d'Astana. Ce centre était un exemple de plateforme de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qui combinait des formes de coopération anciennes et nouvelles. Son succès dans la conclusion d'alliances tient a) à la souplesse de son programme, axé sur la demande, avec un minimum de formalités administratives et une intégration harmonieuse de la théorie et de la pratique ; b) à la détection rapide des tendances émergentes ; c) aux attentes précises en matière de renforcement des capacités et de recherche ; d) à la prise en compte des priorités fixées par les clients s'agissant de leurs réformes de gouvernance spécifiques.

41. La collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques avait permis au centre de lancer trois alliances de praticiennes et praticiens de neuf pays et de plusieurs organisations internationales œuvrant à la prestation de services publics dans le domaine de l'administration en ligne et de la transformation de la gouvernance. La plateforme numérique du centre avait permis aux pouvoirs publics d'apprendre les uns des autres en rassemblant et en diffusant leurs pratiques prêtes à l'emploi et leurs solutions novatrices en matière de prestation de services publics en vue de faire face aux problèmes posés par la pandémie. Les pratiques novatrices mises en commun avaient suscité un grand intérêt et étaient accessibles sur le site Web du centre. Le centre avait collaboré étroitement avec la République de Corée et le PNUD à la formation des fonctionnaires responsables de la numérisation dans différents pays. Les pays participants pouvaient tirer des enseignements des bonnes pratiques et des solutions novatrices adoptées par la République de Corée en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle et de la technologie de la chaîne de blocs. Ces applications numériques devraient être intégrées dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en plus des stratégies visant à favoriser les partenariats et la cohésion sociale pour combler les fractures numériques.

Discussion générale

42. Au cours de la discussion qui a suivi, trois répondant(e)s ont souscrit à la plupart des déclarations des deux orateurs principaux et des cinq intervenant(e)s, tout en exprimant leurs propres idées. La première répondante a préconisé une plus grande solidarité pour faire face aux inégalités, à la pauvreté, à la faim et à d'autres problèmes compte tenu de la baisse des performances des pays en ce qui concerne l'indice de développement humain en 2021 et 2022, après 30 ans d'augmentation continue. Le monde avait donc besoin d'un financement accru en faveur du développement durable afin d'atteindre les objectifs de développement par la solidarité et d'assurer le bien-être de toutes et de tous. Les secteurs à forte intensité de connaissances étant restés solides tout au long de la pandémie, il était nécessaire de mettre fin à l'élargissement du fossé numérique pour atteindre les objectifs de développement durable. Il était également nécessaire de tirer parti des innovations et de la jeunesse des pays du Sud, ainsi que de la technologie et d'autres solutions locales, en tant qu'élément essentiel des solutions indispensables à l'avènement d'une nouvelle ère de coopération internationale pour le développement, le but étant d'accélérer le relèvement après la pandémie et d'atteindre les objectifs. Il était en outre nécessaire de s'appuyer sur les meilleurs talents et expériences pour rendre le monde véritablement durable, juste et inclusif.

43. La deuxième répondante a fait remarquer qu'en plus de faciliter, de catalyser et d'accélérer les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire conçues au niveau national, le système des Nations Unies avait joué le rôle de bâtisseur de partenariats et de défenseur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que de relais de connaissances fournissant des solutions et des conseils aux équipes de pays et aux équipes régionales. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, récemment redynamisé, se préparait à soutenir les États Membres en intégrant les dimensions de la coopération Sud-Sud dans les politiques et orientations destinées aux équipes de pays et aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin que ceux-ci puissent en tenir compte dans les documents de programmation et d'analyse au niveau national, en particulier l'analyse commune de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

44. En ce qui concerne les préoccupations exprimées par les intervenant(e)s et les délégations au sujet des niveaux croissants de la dette publique, le troisième répondant a noté que les prêteurs s'étaient diversifiés au cours des dernières années et que les économies émergentes en faisaient désormais partie ; la coopération Sud-Sud avait donc joué un rôle essentiel dans la stratégie de désendettement. Dans ce contexte, les organisations multilatérales avaient un rôle très important à jouer pour ce qui était de promouvoir la confiance et la collaboration entre leurs membres et de contribuer à minimiser la fragmentation, étant donné que c'étaient les pays en développement qui avaient beaucoup profité de la mondialisation qui pâtissaient le plus de cette fragmentation.

45. La plupart des délégations qui se sont exprimées à la fin de la discussion thématique ont également souscrit à nombre des points soulevés par les orateurs principaux, les intervenant(e)s et les répondant(e)s au sujet de questions telles que l'affirmation du multilatéralisme et l'importance accrue de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, la numérisation et les effets négatifs disproportionnés qu'avaient la pandémie et d'autres crises sur les pays en développement. Les derniers intervenant(e)s ont mis en avant leurs initiatives de coopération Sud-Sud et demandé que l'on renforce les mécanismes de coopération, promeuve les biens publics, assure la parité des genres, mette en commun les bonnes pratiques et renforce les mécanismes de financement fondés sur la solidarité. Au nombre des propositions

figuraient le recours à la coopération Sud-Sud pour promouvoir les échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, qui pourraient libérer des ressources financières afin que les pays puissent accroître leur résilience sans laisser en rade d'autres priorités de développement. En ce qui concerne les pratiques novatrices de développement, une délégation a fait l'éloge de son programme de transformation économique participatif, qui permettait de subventionner la production plutôt que la consommation par la fourniture de facteurs de production agricoles et de prêts en ligne non garantis destinés aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du fonds Hustler. Une autre délégation a appelé à une plus grande collaboration dans les domaines du commerce, de la science, de la technologie et du financement du développement à l'intérieur des régions et entre celles-ci. Une autre délégation a insisté sur l'importance de la coopération trilatérale dans la gestion des partenariats en vue d'éviter de travailler en vase clos et a informé le Comité que, dans certains pays, la mesure de la coopération Sud-Sud était une obligation juridique.

Chapitre IV

Rapport du Groupe de travail

46. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 2 juin 2023.

47. Zéphyrin Maniratanga (Burundi), qui a assumé la fonction de Président et de Rapporteur du Groupe de travail en remplacement de Joselyne Kwishaka, Vice-Présidente du Comité, a présenté le rapport du Groupe de travail.

48. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail.

49. Après l'adoption du rapport du Groupe de travail, Dmitry S. Chumakov (Fédération de Russie), a demandé la parole et affirmé que sa délégation était obligée de prendre ses distances par rapport au contenu des paragraphes 14 et 15 du préambule de la décision 21/1 du Comité concernant les événements en Ukraine, dans lesquels le Comité avait pris note des rapports du Secrétaire général et de l'Administrateur du PNUD.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité

50. Le Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 2 juin 2023.

51. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt-deuxième session (voir chap. I, décision 21/2) et, par la même décision, autorisé sa présidence à consulter les représentantes et représentants des États Membres sur le débat thématique de la vingt et unième session et à lui communiquer la décision prise à l'issue de ces consultations avant la vingt-deuxième session afin de permettre aux délégations de prendre les mesures préparatoires appropriées.

Chapitre VI

Questions diverses

52. Le Comité n'a examiné aucune question au titre du point 8 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 2 juin.

Chapitre VII

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt et unième session

53. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 2 juin.
54. La Rapporteuse, Kereeta Whyte (Barbade), a présenté le projet de rapport du Comité.
55. Le Comité a adopté le projet de rapport et confié à la Rapporteuse la tâche de le parachever.

Chapitre VIII

Clôture de la session

56. À sa 5^e séance, le 2 juin, l'Administratrice associée du PNUD a fait une déclaration finale.

57. À la même séance, des déclarations finales ont également été faites par le Président du Comité et par la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Chapitre IX

Questions d'organisation

A. Date et lieu de la session

58. Le Comité a tenu sa vingt et unième session du 30 mai au 2 juin 2023 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu cinq séances. Il a également tenu une séance d'organisation le 1^{er} mai 2023.

59. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux des précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale¹.

60. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, l'Administrateur du PNUD a organisé la session en prenant les dispositions habituelles en matière de procédures.

B. Participation

61. La vingt et unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a réuni les représentantes et représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'États participant au PNUD. Y ont également participé des représentantes et représentants d'organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des personnes invitées à participer aux travaux en tant qu'experts. La liste des participantes et participants à la Conférence figure à l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du Bureau

62. Le Comité a élu son bureau par acclamation comme suit :

Président :

Peter Mohan Maithri Peiris (Sri Lanka)

Vice-présidence :

Dmitry S. Chumakov (Fédération de Russie)

Diego Antonino Cimino (Italie)

Joselyne Kwishaka (Burundi)

Rapporteuse :

Kereeta Whyte (Barbade)

63. Le Comité a approuvé la recommandation du Président tendant à ce que la présidence du Groupe de travail soit confiée à M. Maniratanga (Burundi), Représentant permanent du Burundi. Il a par la suite été convenu que celui-ci assumerait également la fonction de Rapporteur du Groupe de travail.

¹ A/35/39, A/35/39/Corr.1, A/36/39, A/38/39, A/40/39, A/42/39, A/44/39, A/46/39, A/48/39, A/50/39, A/52/39, A/54/39, A/56/39, A/58/39, A/60/39, A/62/39, A/65/39, A/67/39, A/69/39, A/71/39 et A/76/39.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

64. Le Comité a tenu sa séance d'organisation le 1^{er} mai 2023 à New York pour élire le Bureau de sa vingt et unième session et adopter l'ordre du jour provisoire et le programme de travail.

65. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté ([SSC/21/L.2/Rev.1](#)) et les modalités d'organisation des travaux ([SSC/21/L.3/Rev.1](#)) pour sa vingt et unième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière les 30 et 31 mai 2023 sur les points 2 à 4. Une discussion thématique a eu lieu l'après-midi du 31 mai au titre du point 6 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail, dont les travaux devaient commencer le 1^{er} juin, a été chargé d'examiner les points 2 à 5 et 7 de l'ordre du jour en procédant à un débat de fond et de faire des recommandations au Comité. On trouvera dans l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa vingt et unième session.

Annexe I

Liste des participantes et participants à la vingt et unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou États participant au Programme des Nations Unies pour le développement

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant un bureau permanent au Siège de l'ONU

Union européenne

Partenaires dans le domaine de la population et du développement

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, mais n'ayant pas de bureau permanent au Siège de l'ONU

Banque islamique de développement

Organismes, fonds et programmes des Nations Unies et organisations apparentées

Agence internationale de l'énergie atomique

CNUCED

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Fonds des Nations Unies pour la population

Programme alimentaire mondial

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation mondiale du commerce

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Fonds international de développement agricole

Organisation internationale du Travail

Fonds monétaire international

Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Entités du Secrétariat de l'ONU et autres entités des Nations Unies

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix
Bureau de la coordination des activités de développement
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

**États non membres auxquels a été adressée une invitation permanente
à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée
générale et ayant une mission d'observation permanente au Siège de l'ONU**

Saint-Siège
État de Palestine

**Personnes invitées à participer en tant qu'orateurs principaux, intervenants
ou répondants**

Farukh Amil, Président de l'Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan et
Ministère du commerce
Jomo Kwame Sundaram, chercheur invité à l'Initiative for Policy Dialogue de
l'Université de Columbia et professeur associé à l'International Islamic University
Malaysia
Ureerat Chareontoh, Directrice générale de l'Agence thaïlandaise de coopération
internationale
Petro Terblanche, Président-Directeur général d'Afrigen Biologics and Vaccines
Amer Bukvic, Directeur général de Global Practices and Partnership de la Banque
islamique de développement
Rodrigo Hernández Arauz, Directeur chargé de la coopération Sud-Sud et de
l'Alliance du Pacifique à l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le
développement
Alikhan Baimenov, Président du Comité directeur d'Astana Civil Service Hub
(Kazakhstan)
Anu Peltola, Directrice de l'Unité de statistique de la CNUCED
Robert Powell, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de
l'Organisation des Nations Unies
Rosemary Kalapurakal, Directrice adjointe du Bureau de la coordination des activités
de développement

Annexe II

Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa vingt et unième session

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents ([SSC/21/L.2/Rev.1](#))

Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement relative à l'adoption de l'ordre du jour et à l'organisation des travaux ([SSC/21/L.3/Rev.1](#))

Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([SSC/21/1](#))

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer la décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud en soutenant les efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à renforcer la solidarité humaine et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays du Sud et au-delà ([SSC/21/2](#))

